



OCCITANIE

HÉRAULT

## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE VTC

Montpellier, le 05 janvier 2024

## LISTE DES CANDIDATS ADMIS VTC

Session du 04 au 08 décembre 2023

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge, de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Facturation et utilisation des équipements spéciaux »	Note globale
0000329966PE1	3/3	8/10	4/5	1/2	16/20
348070	2/3	6,5/10	2,5/5	1/2	12/20
0000278291TE1PE2	3/3	8/10	3/5	2/2	16/20
323511	3/3	7/10	4/5	1/3	16/20
0000345830PE1	3/3	7/10	1/5	1/2	12/20
0000322538PE1	2,5/3	8/10	4/5	1/2	15,5/20
354287	2/3	7,5/10	2,5/5	1/2	13/20
0000311532PE2	3/3	4,5/10	3/5	1,5/2	12/20
0000279184PE1	2,5/3	5/10	2,5/5	2/3	12/20

<b>349955</b>	3/3	7,5/10	2/5	1/2	<b>13,5/20</b>
---------------	-----	--------	-----	-----	----------------

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>**

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.